

BE-A0523_716459_801452_FRE

Inventaire des minutes du notaire Emile
Dumoulin, à Fléron, 1855-1871



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Acquisition.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Langues et écriture des documents.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Répertoires.....	7
1 - 14 Répertoires. 1855-1871.....	7
II. Minutes.....	9
15 - 60 Minutes. 1855-1871.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Dumoulin Emile (Fléron)

Période:
1855-1871

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.6330

Etendue:

- Etendue non inventoriée: 3.70 m
- Dernière cote d'inventaire: 60.00

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Émile Dumoulin.

HISTORIQUE

Le notaire Émile Dumoulin a exercé entre 1855 et 1871 à Fléron.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant que le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

ACQUISITION

Les minutes du notaire Dumoulin ont été versées aux Archives de l'État à Liège le 9 avril 2018 par le notaire honoraire Josette Lahaye, à Beyne-Heusay.

Contenu et structure

CONTENU

Les répertoires et les minutes couvrent la totalité de la période d'exercice du notaire Émile Dumoulin à Fléron.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé.

Description des séries et des éléments

I. RÉPERTOIRES

1	1 - 14 RÉPERTOIRES. 1855-1871. 1855-1857.	1 volume
	Non consultable	
2	1858.	1 volume
	Non consultable	
3	1859.	1 volume
	Non consultable	
4	1860.	1 volume
	Non consultable	
5	1861.	1 volume
	Non consultable	
6	1862.	1 volume
	Non consultable	
7	1863.	1 volume
	Non consultable	
8	1864.	1 volume
	Non consultable	
9	1865.	1 volume
	Non consultable	
10	1866.	1 volume
	Non consultable	
11	1867.	1 volume
	Non consultable	

12	1868.		1 volume
	Non consultable		
13	1869.		1 volume
	Non consultable		
14	1870-1871.		1 volume
	Non consultable		

II. MINUTES

- 15** 15 - 60 MINUTES. 1855-1871.
9 février 1855 - 17 décembre 1855. 1 liasse
Non consultable
- 16** 2 janvier 1856 - 29 juin 1856. 1 liasse
Non consultable
- 17** 6 juillet 1856 - 28 décembre 1856. 1 liasse
Non consultable
- 18** 4 janvier 1857 - 30 juin 1857. 1 liasse
Non consultable
- 19** 2 juillet 1857 - 29 décembre 1857. 1 liasse
Non consultable
- 20** 14 janvier 1858 - 30 mars 1858. 1 liasse
Non consultable
- 21** 2 avril 1858 - 31 mai 1858. 1 liasse
Non consultable
- 22** 1er juin 1858 - 28 septembre 1858. 1 liasse
Non consultable
- 23** 1er octobre 1858 - 28 décembre 1858. 1 liasse
Non consultable
- 24** 2 janvier 1859 - 30 mars 1859. 1 liasse
Non consultable
- 25** 3 avril 1859 - 31 juillet 1859. 1 liasse
Non consultable
- 26** 8 août 1859 - 25 décembre 1859. 1 liasse

Non consultable

- | | | |
|----|--|----------|
| 27 | 9 janvier 1860 - 29 mars 1860. | 1 liasse |
| | Non consultable | |
| 28 | 1er avril 1860 - 29 juillet 1860. | 1 liasse |
| 29 | 2 août 1860 - 31 décembre 1860. | 1 liasse |
| 30 | 7 janvier 1861 - 28 avril 1861. Les actes n°10, 11, 14 et 21 sont manquants. | 1 liasse |
| 31 | 5 mai 1861 - 31 août 1861. | 1 liasse |
| 32 | 2 septembre 1861 - 31 décembre 1861. | 1 liasse |
| 33 | 7 janvier 1862 - 31 mars 1862. | 1 liasse |
| 34 | 2 avril 1862 - 30 avril 1862. | 1 liasse |
| 35 | 2 mai 1862 - 29 juillet 1862. | 1 liasse |
| 36 | 3 août 1862 - 28 décembre 1862. | 1 liasse |
| 37 | 4 janvier 1863 - 31 mars 1863. | 1 liasse |
| 38 | 12 avril 1863 - 31 juillet 1863. | 1 liasse |
| 39 | 2 août 1863 - 30 décembre 1863. | 1 liasse |
| 40 | 4 janvier 1864 - 29 avril 1864. | 1 liasse |
| 41 | 1er mai 1864 - 30 août 1864. | 1 liasse |

42	1er septembre 1864 - 31 décembre 1864.	1 liasse
43	2 janvier 1865 - 30 mars 1865.	1 liasse
44	6 avril 1865 - 31 juillet 1865.	1 liasse
45	3 août 1865 - 28 décembre 1865.	1 liasse
46	6 janvier 1866 - 20 avril 1866.	1 liasse
47	7 mai 1866 - 31 août 1866.	1 liasse
48	1er septembre 1866 - 31 décembre 1866.	1 liasse
49	2 janvier 1867 - 31 mars 1867.	1 liasse
50	11 avril 1867 - 31 août 1867.	1 liasse
51	1er septembre 1867 - 30 décembre 1867.	1 liasse
52	5 janvier 1868 - 26 avril 1868.	1 liasse
53	6 mai 1868 - 31 août 1868.	1 liasse
54	7 septembre 1868 - 30 décembre 1868.	1 liasse
55	4 janvier 1869 - 26 mars 1869.	1 liasse
56	5 avril 1869 - 26 juillet 1869.	1 liasse
57	1er août 1869 - 28 décembre 1869.	1 liasse
58	9 janvier 1870 - 29 avril 1870.	

1 liasse

59 1er mai 1870 - 27 décembre 1870.

1 liasse

60 2 janvier 1871 - 28 février 1871.

1 liasse